

Néo Licencié ☐	FINIADA ☐	Avis CD Oui ☐ Non ☐	Chèque(s)	Espèces
N° Licence		Certificat Médical. ☐	Date	Photo ☐ Extrait B3 ☐
Dossier lié à	Courriel Admission envoyé le			Virement ☐

Partie réservée à l'administration – Ne pas remplir Merci - Partie réservée à l'administration – Ne pas remplir Merci



Formulaire Adhésion Section Bienfaiteur



S a i s o n 2 0 2 6 - 2 0 2 7

Article 1er (du Règlement Intérieur du Club, à lire sur stsv.fr avant validation de votre dossier)

Les demandes d'adhésion sont formulées au moyen des documents mis à la disposition des requérants par la Société (cf. site internet du club stsv.fr).

Seuls les dossiers complets sont traités et remis au Président. Toute demande est soumise au comité directeur et traitée en réunion.

En cas d'acceptation, le nouveau membre sera invité à s'inscrire sur EDEN – FFTir afin de procéder à l'établissement de sa licence de tir numérique par la Fédération.

En cas de rejet, le comité directeur n'est pas tenu d'exposer les motifs de sa décision. Celle-ci est **sans appel** et **notifiée par courrier simple au demandeur**. Tous les documents fournis à l'appui de la demande lui sont restitués.

Nom du représentant légal (En lettres capitales) :	Prénom(s) :
Nom de la société :	
Date de Naissance :	CP & Lieu de Naissance :
Adresse actuelle :	
Commune :	Code postal :
Nationalité :	Profession / Domaine d'activité :
Téléphone(s) du personnel représentant (si liste rouge, le préciser) :	Courriel(s) du personnel représentant (en lettres capitales) :
Fixe : Portable :	
De la société : Portable :	de la société :

Droit à l'image

Compte tenu de la présence de photos et de vidéos sur le site internet, donnez-vous votre accord à la STSV pour la diffusion du droit à l'image : Oui ☐ Non ☐

Liste des pièces à fournir (cf. stsv.fr)

1 ^{ère} Adhésion (A)	- 1 photocopie du certificat médical d'aptitude à la pratique du tir sportif du tireur (A) / ®
/	- 1 photocopie R/V de la Carte Nationale d'Identité / Passeport du tireur (A)
	- 1 Extrait du Casier Judiciaire Bulletin n° 3 du tireur (1 ^{ère} adhésion uniquement) (A)
	- 1 photo d'identité récente (Itac et logiciel Club) du tireur (A)
Renouvellement ®	- Règlement (chèque à l'ordre de la STSV ou espèces) (A) / ®
Pas de carte bancaire	

Choix d'adhésion Mécénat à la section* :

Bienfaiteur : 500 € ☐ Partenaire : 1 000 € ☐ Premium : 1 500 € ☐ Elite : > 2 000 € ☐

*Pour plus de précisions, contactez-nous > coordinatrice@stsv.fr

Nota : En cas de prise de licence en septembre A (offerte par le club en prévision d'un don supérieur ou égal à 1 000 € minimum), le bienfaiteur doit effectuer son don avant le **30 janvier** de l'année A+1, sous peine de régler une adhésion « membre » (250 € - ou plus si 2 licences) coût annuel d'une licence.
Le reçu fiscal est effectif au versement du don.
En cas de non règlement dans ce délai, ses encarts* sont supprimés à compter du 1^{er} février.

Le membre bienfaiteur s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFTir et de la STSV, et **a pris connaissance du Règlement Intérieur** du club (Cf. stsv.fr).

L'adhésion au club implique de participer à la vie du club en tant que membre actif pouvant être sollicité par le Comité Directeur pour des servitudes ou prestations éventuelles au cours de la saison de tir.

Le tir est un loisir/sport qui nécessite une assiduité dans sa pratique pour la sécurité de tous.

Détention d'arme & Renouvellement de licence (Cf. RI STSV)

Déjà titulaire d'une autorisation(s) de détention d'arme(s) : Oui ☐ Non ☐
22 LR ☐ 9 mm ☐ 38SP ☐ 45 ☐ 357 ☐ 223 ☐ Autre ☐

Les adhérents souhaitant obtenir une détention (Avis « Vert ») devront avoir réalisé **au moins 7 séances** de tir incluant les 3 tirs contrôlés **sur la saison de tir**. La détention n'est autorisée, et validée, qu'au renouvellement de licence, soit dès l'inscription en 2^{ème} année de présence au club.

La demande peut en être initiée en fin de saison, pour la saison suivante **sous réserve d'une assiduité suffisante**.

Les possesseurs de détentions sont, pour des raisons de sécurité lors de l'utilisation de leurs armes, et d'assiduité, fortement invités à participer a minima aux 7 séances requises par saison.

En cas de non-respect du nombre minima de tirs par saison, si le renouvellement de la licence est validé, il se fera automatiquement au tarif 1^{ère} adhésion.

Début septembre de l'année en cours (A), le membre bienfaiteur doit annoncer son renouvellement/don en tant que membre de la section Bienfaiteur pour l'année suivante (A+1), afin de savoir s'il faut lui faire une licence ou non.

Date & signature (obligatoires)

Lu et approuvé

Adhésion / Renouvellement

Nota : l'adhésion Bienfaiteur (à 1 000 €) ne concerne **que la licence du bienfaiteur**. Au-delà, voir conditions.

☐ Couple ☐ Famille > Demander une tarification spécifique (> vice-president1@stsv.fr)

Si couple ou famille, indiquer le nombre de dossier(s) d'adhésion affilié(s) (ex. : 1, 2, 3, 4...)*

* Dossiers affiliés (Le demandeur initial est le dossier 0. Donc, épouse ou enfant = n°1, enfant 2 = n° 2, etc.).

Merci de joindre **1 fiche d'adhésion par membre de la famille** avec **une adresse mail différente** > **Impératif afin d'établir la licence personnelle sur EDEN.**

Dossier n°	Nom	Prénom(s)
1		
2		
3		
4		
5		